

## DOSSIER D'INSCRIPTION – INFORMATIONS

Les inscriptions aux cours de danse pour la saison 2017-2018 auront lieu :

- ✓ Mercredi 6 septembre 2017 de 16h00 à 18h00 (gymnase Philippe Cousteau – Beynes)
- ✓ Samedi 9 septembre 2017 de 10h00 à 12h00 (salle du stade de Mortemai – Val des 4 Pignons – Beynes)
- ✓ Dimanche 10 septembre 2017 de 13h00 à 17h00 (forum des associations – gymnase Philippe Cousteau – Beynes)

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur notre site internet [www.ingrid-danse.com](http://www.ingrid-danse.com) ; cela vous permettra de gagner du temps lors du forum.

**⚠ Nous vous rappelons qu'aucune inscription ne sera valable si le dossier n'est pas complet. L'Association rappelle que le certificat médical est obligatoire pour qu'un élève soit autorisé à danser.**

## Reprise des cours lundi 11 septembre 2017

### PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

**Par adhérent :**

- **1 certificat médical obligatoire**
- la fiche médicale renseignée
- la fiche de demande de licence UFOLEP dûment remplie *et signée*.

**Par famille :**

- la fiche d'inscription dûment remplie
- la fiche-réponse complétée et signée (règlement intérieur, autorisation photo, engagement gala, prise en charge des costumes)
- **Un forfait de 5€ (frais postaux) sera automatiquement inclus dans votre cotisation.**
- le règlement (en 1 ou 3 chèques libellés à l'ordre de l'association, chèques-vacances et coupons-sports acceptés).

### AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS SUR LE SITE INTERNET [www.ingrid-danse.com](http://www.ingrid-danse.com)

Chaque année, des photos des danseuses sont prises, par un photographe professionnel, ainsi que par des parents, lors de certains cours de danse, et à l'occasion du gala de fin d'année.

L'association a un site Internet, ([www.ingrid-danse.com](http://www.ingrid-danse.com)) et publie certaines de ces photos, afin de valoriser le travail réalisé par les élèves et leur professeur.

Les danseurs et danseuses pourront y apparaître, toujours dans le respect des règles suivantes :

- le nom des danseurs et danseuses n'apparaît pas.
- pas de gros plan de danseur ou danseuse.
- l'album photo du site web de l'association ne contiendra que quelques photos représentatives de chaque gala.
- les fichiers images de ces photos auront une résolution médiocre, afin de diminuer le temps d'affichage sur Internet, et de rendre inexploitable ces fichiers (impression ou retouche d'image).

L'utilisation de l'image d'un enfant reste soumise à l'autorisation de ses parents.

Sur le dossier d'inscription, vous voudrez bien préciser votre choix : autorisation, ou non-autorisation.

### GALA DE FIN DE SAISON

Afin de mettre au point les chorégraphies et de prévoir les costumes, nous avons besoin de connaître les adhérents qui désirent participer au gala.

Le gala n'est en aucun cas obligatoire, mais tout adhérent qui s'engage à y participer **devra être présent à toutes les représentations ainsi qu'à toutes les répétitions.** **En cas d'absences répétées, le professeur pourra refuser la participation de l'élève au gala.**

1 chèque de caution de 50€ par adhérent est demandé pour l'engagement au gala, celui-ci n'est encaissé qu'en cas de désistement pour couvrir les frais engagés pour la (les) danseuse(s).

Sur le dossier d'inscription, vous voudrez bien préciser votre choix : engagement au gala, ou non-engagement au gala.

### COSTUMES DU GALA

***Nous vous rappelons que les costumes du gala sont payants, il faut prévoir 25€ par costume sachant que chaque danseuse a au moins deux costumes : le costume du final, et celui ou ceux correspondant à chaque cours dont elle fait partie.*** Certains costumes sont achetés tout fait, d'autres confectionnés par nos couturières.

Pour la confection des costumes, les danseuses et danseurs ont la possibilité de faire eux-mêmes les costumes, la couturière ayant coupé les tissus selon les mensurations de la danseuse ou du danseur (dans ce cas, l'adhérent ne règle à la couturière que la moitié du prix du costume, correspondant à la coupe).

Sur le dossier d'inscription, vous voudrez bien préciser votre choix :

- faire vous-même les costumes, s'ils sont « simples » (ce qui est bien sûr relatif)
- confier la confection de vos costumes à une couturière.